MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE



Text

Décision n° 2025-032

Objet : Déploiement et Maintenance Logiciel KANLAB

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2024-075 du Conseil Municipal du 16 Décembre 2024, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise ALCOSE Développements pour le Déploiement et la Maintenance du Logiciel KANLAB, pour un montant total de 4 225 € HT.

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de ALCOSE Développements située 190 rue Robert Castel, 29 200 Brest, pour le Déploiement et la Maintenance du Logiciel KANLAB.

Article 2: De signer son devis d'un montant total de 4 225 € HT;

- 3 030 € HT pour le déploiement du logiciel
- 1 195 € HT pour la Maintenance et l'Hébergement du logiciel

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

Article 4: Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 27/02/2025

Danièle VINCENT

Maire

Le Maire,

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié éxécutoire

044-214401267-20250227-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 27-02-2025

Publication le : 27-02-2025

Danièle VINCENT